

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

#### Arrêté du 18 novembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux publics de l'Etat (service de l'écologie)

NOR : DEVK1524560A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 18 novembre 2015, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux publics de l'Etat (service de l'écologie).

La date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 11 janvier 2016, terme de rigueur.

Les épreuves écrites se dérouleront les 15 et 16 mars 2016.

Le nombre de places offertes au concours fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

*Nota.* – 1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- via internet à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique « concours et écoles », puis « concours », puis « inscriptions » ;
- via le site intranet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2>, thème « concours et examens », rubrique « inscriptions » ;
- par téléphone, lettre ou visite :

a) Pour les personnes n'habitant pas l'Ile-de-France, auprès de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), de la DEAL (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou du CVRH (centre de valorisation des ressources humaines) du lieu de résidence du candidat ;

b) Pour les personnes habitant l'Ile-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95), auprès du centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Paris (pôle recrutement-concours).

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au lundi 11 janvier 2016.

2. L'inscription s'effectue :

a) Soit par téléinscription directe :

- via internet à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique « concours et écoles », puis « concours », puis « téléinscriptions » ;
- via le site intranet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2>, thème « concours et examens », rubrique « inscriptions », puis « inscription en ligne » ;

b) Soit par envoi postal des dossiers d'inscription.

Le dossier papier peut être téléchargé sur internet et sur intranet aux adresses précisées ci-dessus (2.a) ou obtenu aux adresses citées en 1.a (DREAL/DEAL/CVRH concernés) et 1.b (CVRH de Paris).

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée au nom et adresse du candidat et affranchie au tarif lettre en vigueur pour un envoi jusqu'à 200 g. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Toute demande d'inscription sur papier sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ce concours et retournée au bureau RM1 : ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, secrétariat général, direction des ressources humaines, sous-direction du recrutement et de la mobilité, bureau des recrutements par concours, SG/DRH/RM1, concours interne ITPE, tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex.

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date 11 janvier 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier papier parvenant au bureau des recrutements dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 11 janvier 2016 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusée.

Pour la téléinscription directe, suivre les indications fournies sur les sites internet et intranet ; la date limite de téléinscription est le 11 janvier 2016 à minuit, heure de Paris.